



AVIS DE SOUTENANCE DE THESE

(arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale)

THESE

Doctorat de l'Université de Strasbourg (Nouveau Régime)
Mention : Droit privé

Présentée et soutenue publiquement le 17 septembre 2012 à 14h30
Salle Alex Weill – 5^e étage
Faculté de droit, place d'Athènes

par

Monsieur Sébastien DRILLON

*«La protection des logiciels par brevet d'invention :
contribution à l'étude du domaine de la brevetabilité »*

JURY

Monsieur Christian LE STANC, Professeur à l'Université de Montpellier 1

Madame Céline MEYRUEIS-PEBEYRE, Maître de conférences à l'Université de
Strasbourg, codirectrice de thèse

Monsieur Yves REBOUL, Professeur émérite de l'Université de Strasbourg,
directeur de thèse

Madame Joanna SCHMIDT-SZALEWSKI, Professeur émérite de l'Université de
Strasbourg

Monsieur Stefan STEINBRENER, Consultant auprès du Cabinet d'avocats
Bardehle Pagenberg, Munich

Monsieur Bertrand WARUSFEL, Professeur à l'Université de Lille 2